



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Frais d'optique

Question écrite n° 36070

#### Texte de la question

M Joseph-Henri Maujouan du Gasset expose a M le secretaire d'Etat aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la securite sociale, que le non-remboursement des lunettes constitue, pour certaines familles parmi les plus modestes, un veritable probleme ; surtout lorsque le pere de famille est au chomage. Il lui demande s'il n'envisagerait pas de faire etudier par ses services une prise en charge plus importante du remboursement des lunettes.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Pour une partie des articles d'optique medicale, les tarifs de responsabilite sont relativement eloignes des prix effectivement factures au consommateur. Les contraintes de l'equilibre financier des regimes obligatoires d'assurance maladie n'ont pas permis jusqu'a present de modifier sensiblement cette situation ancienne, qui a conduit les institutions de protection sociale complementaire a developper particulierement leurs interventions dans ce domaine. Pour les assures qui seraient depourvus de protection sociale complementaire, les organismes d'assurance maladie peuvent toujours prendre en charge sur leurs fonds d'action sanitaire et sociale tout ou partie des depenses restant a leur charge.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Maujouan du Gasset Joseph-Henri](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36070

**Rubrique :** Assurance maladie maternite: prestations

**Ministère interrogé :** sécurité sociale

**Ministère attributaire :** sécurité sociale

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er février 1988, page 428

**Réponse publiée le :** 4 avril 1988, page 1487